

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

AVRIL 2016



© Studio Bonnardot

EDITO

## Editorial

*En ce début d'année vous aurez constaté que les travaux de réhabilitation du torrent du Moulin avancent à grands pas et devraient être achevés d'ici à fin avril. Le résultat sera un plus indéniable pour le centre du village et apportera une convivialité renforcée dans tout le quartier.*

*Au sujet des travaux d'agrandissement du foyer Haut-de-Cry, tous les problèmes administratifs ont été réglés et dès la mi-avril les travaux lourds vont débiter et s'étaleront vraisemblablement jusqu'au début 2018. En parallèle, la réalisation du parking à proximité de la route cantonale sera également entreprise et devrait soulager quelque peu la situation durant le chantier, je vous remercie d'ores et déjà de votre compréhension pour les désagréments occasionnés durant cette phase de construction.*

*Avec l'arrivée du printemps, les différents investissements prévus pour l'année 2016 vont petit à petit débiter, notamment les réalisations prévues pour les routes et les infrastructures souterraines dans la zone industrielle, les rues de Champmarais et de l'Est, ainsi que celles du Moulin et de l'Eglise.*

*La phase hivernale des travaux de correction de la Lizerne s'achèvent maintenant et reprendront en fin d'année pour la prochaine étape.*

*Vous pouvez constater que les projets qui vous touchent directement sont importants et nous espérons que ceux-ci se réaliseront au mieux afin de minimiser les inconvénients liés à ces chantiers, mais le résultat final vaut largement la peine d'un peu de patience.*

*Pour le reste les dossiers en lien avec AggloSion et Agglo Valais Central se poursuivent et nous espérons que les travaux débiteront dès 2017 avec notamment le réaménagement du centre du village de Vétroz afin de lui donner une configuration beaucoup plus accueillante et favorable aux déplacements de mobilité douce. Durant cette année un concours sera lancé afin d'obtenir plusieurs propositions pour ce projet qui devra amener une qualité de vie supplémentaire pour la collectivité vétrozaine.*

*Je vous souhaite également beaucoup de plaisir à découvrir les autres informations contenues dans cette édition et me réjouis de vous rencontrer lors des manifestations qui se dérouleront sur notre commune d'ici à la fin juin.*

*Stéphane Germanier  
Président*

### DANS CE NUMÉRO

Jubilaires .....	2
Apprendre le français .....	2
Écoles .....	3
Projet bus - animation socio-culturelle .....	4
CSP Lizerne .....	5
Homologation du nouveau règlement «Vétroz les grands crus» ..	6
Statistiques des déchets 2015 .....	7
Bibliothèque - nouveaux horaires .....	8
Énergie .....	9
Environnement .....	9
Règlement communal des constructions et des zones .....	10
Décisions du Conseil municipal - 1er trimestre 2016 .....	11

## JUBILAIRES

### Nonante ans de Mmes Sant Elisa Franze et Ida Sauthier

Santa Elisa Franze a fêté ses nonante ans le 23 décembre 2015, mais – fêtes obligent – c'est au début de cette année que le Conseil municipal s'est rendu à son domicile pour lui transmettre les salutations officielles de la Commune. Quelques jours plus tard, le 14 janvier, il était déjà temps de célébrer la première nonagénaire vétrozaine 2016 en la personne d'Ida Sauthier. A toutes deux, la Municipalité leur réitère ses meilleurs vœux et les remercie pour l'accueil généreux leur ayant été réservé.



Santa Elisa Franze née le 23.12.1925



Ida Marie Sauthier I, née le 14.01.1926

## Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Franzisca öğrenmek  
 imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка  
 aprender francés

Apprendre la langue est le début de toute intégration ! Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu à Vétroz, Ardon, Conthey et Nendaz toute l'année. Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des quatre communes, peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi soir, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les élèves puissent se débrouiller dans



leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 70 CHF.

Vous êtes intéressé-e-s par les cours de français ? Inscrivez-vous pour l'année scolaire 2016-2017, qui débutera au mois de septembre 2016.

Pour s'inscrire :

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet de Vétroz: [www.vetroz.ch /vie sociale / organisations / cours de français](http://www.vetroz.ch/vie%20sociale/organisations/cours%20de%20fran%20ais)
- ou contactez Mme Cynthia Epiney par téléphone au 027/345.37.85 (les lundis et mardis) ou par mail à [cynthia.epiney@vetroz.ch](mailto:cynthia.epiney@vetroz.ch)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le numéro précité !!!

# ÉCOLES

## Plan de scolarité 2016-2017

Les horaires restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2015 - 2016.

Début des cours : jeudi 18 août 2016  
Fin des cours : mercredi 23 juin 2017  
Jours effectifs de classe : 167



© Studio Bonnardot

### Automne

début des congés : vendredi 21 octobre 2016 le soir  
reprise des cours : lundi 7 novembre 2016 le matin

### Immaculée conception

jeudi 8 décembre 2016

### Noël

début des congés : vendredi 23 décembre 2016 le soir  
reprise des cours : lundi 9 janvier 2017 le matin

### Carnaval

début des congés : vendredi 24 février 2017 le soir  
reprise des cours : lundi 6 mars 2017 le matin

### Pâques

début des congés : jeudi 13 avril 2017 le soir  
reprise des cours : lundi 24 avril 2017 le matin

### Ascension

début des congés : mercredi 24 mai 2017 à midi  
reprise des cours : lundi 29 mai 2017 le matin

### Pentecôte

lundi 5 juin 2017

### Fête Dieu

jeudi 15 juin 2017



© Studio Bonnardot



## PROJET BUS - ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

L'animation socioculturelle de Vétroz propose depuis le 26 mars 2016, date de l'inauguration du projet bus, un accueil libre dans les quartiers.

Avec son bus multifonctions, l'ASOV offre aux jeunes de Vétroz un espace de rencontre, de discussion et surtout, un espace pour créer des projets. Tous les mercredis après-midi, de 15h00 à 18h00, et les vendredis, de 16h30 à 18h30, le bus est ouvert aux jeunes de Vétroz.

Dans le bus, on trouve du matériel de bricolage, sportif, une petite kitchenette, une petite terrasse. Ainsi les jeunes ont du matériel à disposition pour pouvoir venir entre amis, ou seul.

L'animatrice socioculturelle est toujours présente pour assurer un cadre sécuritaire, et une écoute auprès des jeunes.

Un vendredi sur deux, le bus joue les prolongations avec les Nocturnes. L'idée est la même que l'accueil libre. Les dates de présence sont affichées sur le bus.

Le programme de tous ces accueils peut être modifié avec l'aide des jeunes qui peuvent, à tout moment, proposer des activités ou des ateliers pour des futurs moments d'accueils.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'animatrice socioculturelle, Pénélope Bussien, par mail ([penelope.bussien@vetroz.ch](mailto:penelope.bussien@vetroz.ch)) ou par téléphone (079 937 84 06). Vous trouverez également l'ASOV sur Facebook (ASOV Vétroz) et Instagram ([animation\\_vetroz](https://www.instagram.com/animation_vetroz))

*Pénélope Bussien, animatrice socio-culturelle*



# CORPS DE SAPEURS-POMPIERS DE LA LIZERNE

Bonjour, je me présente, je suis le CSP (corps de sapeurs-pompiers) de la Lizerne. Je suis né le 6 juin 2012 de la fusion des CSP de Vétroz et d'Ardon.



Je veille à la sécurité d'environ 9'000 personnes (6'000 à Vétroz et 3'000 à Ardon) sur une superficie de 30,9 km<sup>2</sup>.

Mes missions sont très diverses. Je ne me contente pas de lutter contre les incendies, j'interviens également lors d'intempéries et d'inondations, pour des sauvetages de personnes ou d'animaux, ou encore lors d'accidents de la circulation. Je peux également être appelé à effectuer un service de piquet pour surveiller des zones sensibles pendant des orages ou lors de manifestations comme le 1er août. A diverses occasions, je coopère avec la police, les samaritains ou le personnel de premier secours, sans parler bien sûr de mes collègues d'autres corps de sapeurs-pompiers.

Au 31 décembre 2015, mon effectif était composé de 48 hommes et de 4 femmes provenant des deux communes, tous volontaires. Six nouvelles recrues viendront nous rejoindre en 2016.

Ces sapeurs-pompiers s'entraînent régulièrement pendant leur temps libre afin d'être prêts lorsque vous avez besoin d'eux. Certains se sont spécialisés, comme notre groupe de porteurs d'appareils respiratoires ou ceux s'étant formés pour les interventions en terrain difficile.

Vous vous demandez quand nous intervenons ?



Lorsqu'un habitant de Vétroz ou d'Ardon appelle le 118, il aboutit à la centrale de la police cantonale qui nous envoie une alarme soit par radio (bip), soit par téléphone. Trois catégories d'alarme existent, selon l'importance du sinistre et le nombre de pompiers nécessaire à l'intervention. Durant l'année 2015, nous avons été alarmés à 32 reprises :

- 10 alarmes rouges, pour les types d'intervention suivants : feu d'habitation, fuite d'hydrocarbure, intervention chimique, accident avec désincarcération ;
- 6 alarmes jaunes, pour les types d'intervention suivants : feu de cheminée et de broussailles, inondations importantes ;
- 16 alarmes bleues, pour les types d'intervention suivants : sauvetage, feu de véhicule, petites inondations.



Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas chômé ! Je tiens d'ailleurs à remercier tout l'effectif qui accomplit sa mission quelles que soient les conditions météorologiques ou l'heure du jour ou de la nuit.

Si vous voulez faire plus ample connaissance avec moi, vous pouvez participer au traditionnel téléthon organisé chaque année au mois de décembre, ou tout simplement contacter mon Commandant ([feu@vetroz.ch](mailto:feu@vetroz.ch)).

Pour le service du feu  
Stéphane Fumeaux, Commandant





## HOMOLOGATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT « VÉTROZ LES GRANDS CRUS »

En séance du 2 mars 2016, le Conseil d'Etat a homologué le Règlement communal « Vétroz les Grands Crus ».

Le Règlement « Vétroz les Grands Crus » initié par le Groupement des Encaveurs de Vétroz avait été homologué en 1993 par le Conseil d'Etat. Aujourd'hui, il doit être adapté à la législation actuelle. Le Groupement des Encaveurs de Vétroz l'a donc revu et modifié afin de le conformer à la loi sur l'agriculture et le développement rural (LcADR) du 8 février 2007, à l'Ordonnance sur la vigne et le vin (OVV) du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007, et au Règlement de contrôle Grand Cru de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) du 8 novembre 2005. Cette nouvelle version a été soumise deux fois pour préavis auprès des Services de l'Etat compétents, et les remarques de ces derniers y ont été intégrées.



Conformément aux dispositions de l'Ordonnance, le présent Règlement a été soumis à l'approbation de la Municipalité de Vétroz. Le Conseil municipal l'a adopté en séance du 21 octobre 2015, et par la suite celui-ci a été soumis au Conseil Général qui l'a également adopté en séance du 16 novembre 2015.

Pour Vétroz, 4 cépages sont autorisés pour le Grand Cru, l'Amigne, cépage emblématique de la commune (33 ha à Vétroz), le Fendant, le Pinot Noir et le Gamay.

Actuellement, une surface d'environ 25 ha est commercialisée en Grand Cru, représentant environ 150'000 bouteilles par année. Il est indéniable que l'appellation « Vétroz les Grands Crus » apporte une valeur ajoutée importante au vignoble vétrozain, tant au niveau financier que qualitatif.

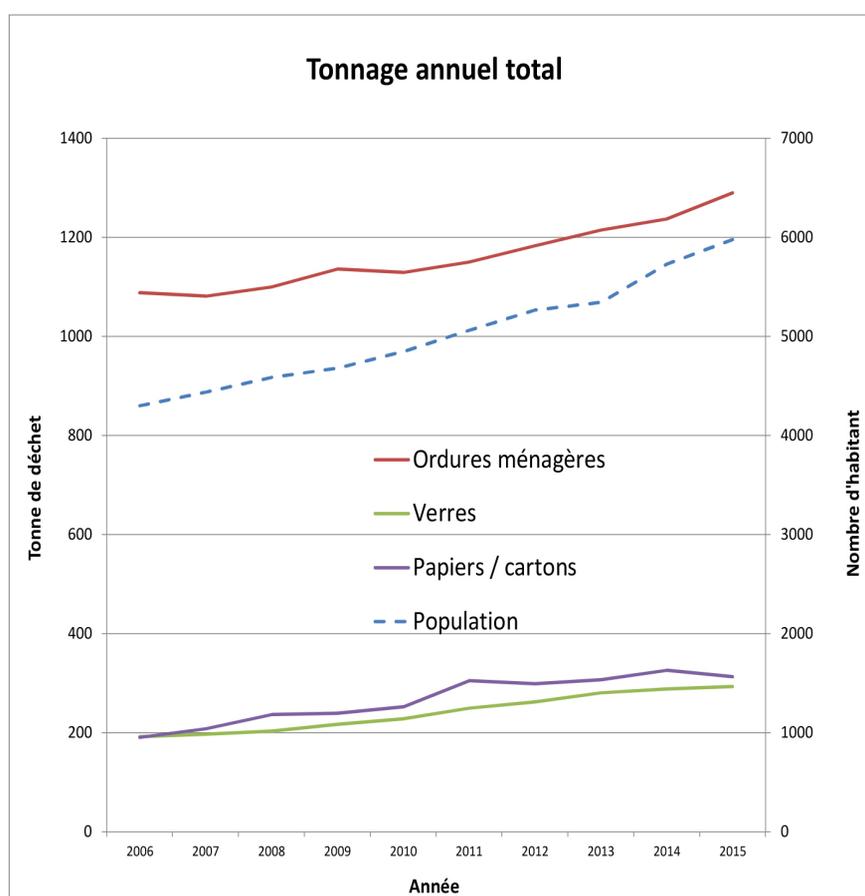
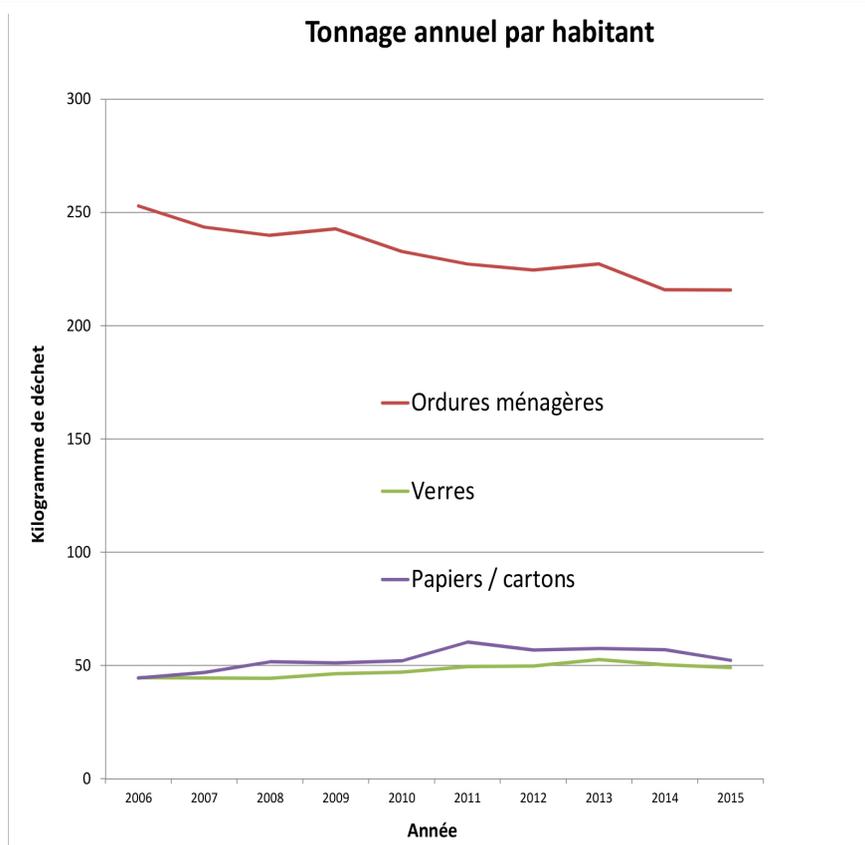
Le Grand Cru représente une expression pure et authentique d'un terroir délimité, une adéquation sol-cépage parfaite et une garantie de qualité et d'authenticité contrôlée par une commission viticole et une commission de dégustation.

Avec l'adoption de ce nouveau règlement « Vétroz Les Grands Crus », Vétroz reste la commune leader en Valais pour la promotion des Grands Crus valaisans.

Vous aurez tout loisir de déguster les Grands Crus de Vétroz lors des Caves Ouvertes des Vins du Valais, le 5-6-7 mai ou lors la nouvelle manifestation mise sur pied par les Encaveurs de Vétroz, Amigne on the Road, le 28 et 29 août 2016.

*Pour la commission agricole et viticole  
André Fontannaz, président*

# STATISTIQUE DES DÉCHETS 2015



Pour la commission des travaux publics et salubrité  
 André Fontannaz, président et Nicolas Berner, chef technique



© Studio Bonnardot



# BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ-MAGNOT

## Nouveaux horaires

Votre Biblio est ouverte 3 heures supplémentaires par semaine :

Lundi	16h00 – 20h00
Mercredi	14h00 – 18h00
Vendredi	14h00 – 18h00

Réservez déjà la date du mercredi 18 mai 2016 pour notre grand **Marché du Livre** et n'oubliez pas d'aller régulièrement sur **notre site** pour vous informer de toutes nos activités !

Bibliothèque de Vétroz-Magnot, route de l'Abbaye 42, 1963 Vétroz - 027/345.37.84 - biblio@vetroz.ch – <http://vetroz.bibliovs.ch>

© Studio Bonnardot



# ÉNERGIE

## La commune de Vétroz poursuit ses actions «Cité de l'énergie»

Fidèle à son plan d'actions, la commune offre, en collaboration avec le Garage de Chiron et son propriétaire Yann Disière, un contrôle gratuit et une remise en état de vos vélos. Vous ne paierez que la fourniture si nécessaire.

Cette action est valable dès maintenant jusqu'à fin avril.

De plus la commune continue de soutenir l'achat de

vélos électriques auprès de ce même garage par une subvention de Fr. 500.- par vélo ou scooter.



## Réservez déjà la date du 1er mai 2016 ! La journée du Soleil

La population aura l'occasion de tester différents modèles de véhicules électriques, dont la fameuse Tesla. Les informations suivront.

*Pour le dicastère Energie & Environnement  
Olivier Cottagnoud, Président*



# ENVIRONNEMENT

## Halte aux déchets sur la voie publique

En 2013, j'avais rédigé un article dans le Vétrozspec-tive afin de sensibiliser la population sur la problématique des déchets abandonnés sur la voie publique.

Malheureusement, je dois constater qu'il y a peu d'améliorations. Un bon comportement respectueux de notre espace doit faire partie du programme d'éducation donné par les parents principalement, et l'école subsidiairement. Dans ce sens, nous allons collaborer avec les écoles de Vétroz pour une matinée de sensibilisation le mercredi 4 mai 2016. Différentes actions sont au programme : visite d'installations de recyclage, nettoyage de chemins etc.

Nous souhaiterions que les parents jouent leur rôle et rendent attentifs leurs enfants au fait de ne pas laisser de déchets sur la voie publique ou dans la nature.

*Pour le dicastère Energie & Environnement  
Olivier Cottagnoud, Président*





# RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES

Je souhaite vous communiquer une information importante concernant la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones, modification mise à l'enquête publique le 26 février 2016. Elle porte uniquement sur deux ajustements : le premier concerne les places de stationnement (art. 30) et le second les portails en limite de propriété (art. 31). Le plan de zone n'est donc absolument pas concerné.

## Places de stationnement (art. 30)

Les exigences actuelles quant au nombre de places de stationnement sont insuffisantes. Il en découle un parcage des véhicules excédentaires sur les voies publiques, ce qui génère, d'une part, une aggravation des conditions de circulation et, d'autre part, d'importants déficits de sécurité.

La nouvelle disposition prévoit donc une augmentation du nombre de places de stationnement selon les chiffres résumés dans le tableau ci-après, applicables à toute nouvelle construction ou à tout changement d'affectation d'un bâtiment.

Habitation familiale	1 place par 65 m <sup>2</sup> de surface utile, au minimum 2 places par unité de logement + 1 place visiteur par unité de logement
Habitation collective	2 places par unité de logement + 1 place visiteur par 2 unités de logement
Hébergement	1 place pour 2 lits d'hôtes
Bureaux et commerces	1 place par 20 m <sup>2</sup> de surface utile, au minimum 1 place par unité d'exploitation
Cafés et restaurants	1 place par 8 m <sup>2</sup> de surface réservée au public, au minimum 1 place pour 4 places assises
Terrasses exploitées	1 place par 20 m <sup>2</sup> de surface, au minimum 1 place pour 8 places assises

Pour les cas où ces exigences ne peuvent pas être remplies, une servitude sur un fonds privé situé à moins de 150 m devra être constituée pour permettre de garantir le nombre total de places de stationnement. En zone « village et hameaux » uniquement, si cette alternative n'est pas possible, une contribution de CHF 10'000.- par place manquante sera perçue par la Municipalité.

## Accès à la voie publique (art. 31)

La disposition prévalant aujourd'hui est lacunaire quant aux exigences relatives à l'installation de portails automatiques avec accès pour véhicules. La distance minimale d'un garage s'ouvrant du côté d'une voie publique et d'un portail non automatique permettant l'accès des véhicules est de 5 m de la limite de la parcelle. Par contre, les portails automatiques coulissants ou ouvrant vers l'intérieur de la parcelle seront autorisés en limite de propriété pour autant qu'ils soient situés à plus de 1,2 m du bord de la chaussée d'une route cantonale et à plus de 60 cm d'une route communale.

Comme vous pouvez le constater, la présente modification vise une adaptation mineure du règlement et suit donc une procédure simplifiée. L'enquête publique s'est achevée le 17 mars et le Conseil général validera le texte définitif le 18 avril prochain. Celui-ci sera ensuite présenté au Conseil d'Etat pour homologation.

*Pour le Conseil général  
Nicolas Huser, président*

# DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 1er trimestre 2016

### Personnel communal

- Suite au départ de la titulaire et à la mise au concours d'un poste d'éducatrice de la petite enfance à 100%, décide l'engagement de Mme Emilie Valente.

### Finances communales

- Planifie le bouclage des comptes 2015 de la Municipalité et se réunit le 6 avril en séance extraordinaire à ce sujet.

### Travaux publics

- Valide l'offre de la Marbrerie du Rhône relative au Columbarium.
- Prend note que la Journée du Soleil aura lieu le 1er mai 2016 ; le nettoyage d'un canal par les élèves est quant à lui planifié pour le 4 mai 2016.
- Décide de limiter à quatre heures le temps de parcage des véhicules sur les parkings communaux, avec possibilités d'autorisations spécifiques.
- En lien avec la correction du torrent Moulin-Fontaine dans la zone « vieux-village », adjuge le traitement du béton à l'entreprise PSS Interservice SA et la pose d'un sismographe au bureau GéoVal Ingénieurs Géologues SA.
- Attribue le mandat de suivi des travaux du drainage de la Gueulaz au bureau Idealp SA.
- Approuve la convention d'utilisation des structures du centre scolaire et sportif des Plantys avec le FC Vétroz.
- Adjuge les travaux de curage du Rhône à l'entreprise Atra SA.
- Adjuge le mandat d'ingénieur civil pour la réfection des rues du secteur de Champmarais au bureau Guillaume Favre Ingénieurs SA.
- Adjuge les travaux de construction à la Rue de l'Eglise à l'entreprise Moren Frères SA et ceux relatifs aux routes agricoles à l'entreprise Pittet-Chatelan SA.

### Constructions

- En lien avec les travaux de construction des bâtiments de la petite enfance, adjuge les caissons de rangement extérieurs à l'entreprise Boillat & Fils SA.

- Prend note du retrait de l'opposition relative au projet d'agrandissement du foyer Haut-de-Cry et du début des travaux.
- Concernant la transformation des locaux du CMSS, valide le mandat d'ingénieur civil au bureau Editech SA, et celui relatif au diagnostic de l'amiante au bureau CSD Ingénieurs SA.

### Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Prend note que Pedibus Valais est coordonné par l'Association transports et environnement (ATE) dès le 1er janvier 2016.
- Prend note que l'action « Journée à pied à l'école » est prévue le 16 septembre 2016.
- Prend connaissance que les restrictions budgétaires importantes prévues par l'Etat du Valais dans le domaine de l'enseignement sont reportées à la rentrée 2017.
- Prend note de l'octroi par le Canton d'une classe supplémentaire pour la rentrée prochaine.

### Demandes et divers

- Communique que la soirée annuelle marquant les promotions civiques aura lieu le 7 octobre 2016 alors que l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 3 septembre 2016 dans le cadre de la fête patronale de la Madeleine ; les mérites culturels et sportifs seront quant à eux remis le 17 décembre 2016 lors du concert de Noël.
- Prévoit l'inauguration de l'espace Jean-René Germainier le 20 mai 2016, et celle des bâtiments de la petite enfance le 4 juin 2016.
- Félicite Mme Ida Sauthier à l'occasion de ses 90 ans.
- Prend note de la nomination de Mme Janique Rittiner Balet comme cheffe des soins du CMSS dès mars 2016.
- Prend note de l'inauguration du bus de l'animation socio-culturelle le 26 mars 2016 à Bresse.
- Prend note de l'homologation par le Conseil d'Etat du Règlement d'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde des bâtiments et du Règlement « Vétroz les Grands Crus ».





© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch  
www.vetroz.ch

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.